



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04-11-2025 /

Dossier complet le : 04-11-2025 /

N° d'enregistrement : 008195/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une voie de liaison entre le parc d'activite du Nalbret et le lotissement d'habitation "Le Domaine de Maillezais" a Nieul sur Mer

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA

Raison sociale

Communaute d'agglomeration

N° SIRET

24170043400020

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

DELATTRE

Prénom(s)

Nathalie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Modification d'une piste cyclable existante de 3 m de large sur un tronçon de 65 ml. La piste est décalée pour y accoler une voirie en sens unique de 3,5, reliant un nouveau quartier au parc d'activité du Nalbret. Réalisation de la nouvelle piste en revêtement poreux. En parallèle, la place de la Gralette est requalifiée et végétalisée.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de la nouvelle voie permettra la sortie des véhicules lourds depuis la zone d'activité au Nord, sans les envoyer dans un quartier d'habitation. L'aménagement de la place de la Gralette vise à revaloriser le secteur en offrant aux mobilités douces un espace de rencontre et aux usagers une connexion au programme immobilier "Le Domaine de Maillezais" (en cours de réalisation). L'objectif est d'offrir un espace paysage agrémenté de plantations et de revêtements de sol qualitatifs en limitant la prédominance du caractère routier. Le plan d'aménagement est présenté en annexe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Debroussaillage - Realisation des structures drainantes pour l'eau pluviale - Couche de forme des cheminements, stationnements, voiries - Modelage des espaces verts et creusement des fosses d'arbres - Pose des bordures - Confection des revêtements definitifs des voiries, trottoirs et stationnements - Pose des foyers lumineux - Realisation des plantations

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il est attendu une circulation de cycles et de piétons, permettant d'intégrer le programme immobilier du Domaine du Maillezais aux quartiers nord et ouest de la commune. Les usagers bénéficieront d'une voirie apaisée, paysagère et sécurisée. La circulation poids lourds sera interdite vers la rue de Maillezais. La placette actuelle accueille déjà du stationnement qui, suite à l'aménagement, sera plus intégré paysagèrement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Creation d'une voirie en sens unique de 65 m de long sur 3,5 m de large	(65, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °°°O , " Lat. : °°°N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : °°°O , " Lat. : °°°N , "

Point de d'arrivée : Long. : °°°O , " Lat. : °°°N , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Nieul-sur-Mer fait partie des 73 communes littorales de Charente-Maritime.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le Parc National Marin "Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis" est limitrophe de la commune de Nieul-sur-Mer, à 2,5 km du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRL de Nieul-sur-Mer Site du projet non concerne par le zonage du PPRL
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve le 11 decembre 2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Bassins des canaux du Cure, de Villedoux et de Marans a La Rochelle
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Marais Poitevin" - FR5410100 a 1 km - ZSC "Marais Poitevin" - FR5400446 a 1 km - ZPS " Pertuis Charentais - Rochebonne" - FR5412026 a 2,5 km - ZSC "Pertuis Charentais" - FR5400469 a 2,5 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet prévoit d'assurer au maximum un équilibre déblai/remblai
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet prévoit d'assurer au maximum un équilibre déblai/remblai Apport de matériaux de structure et revêtement de chaussée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	En partie pour la structure de chaussée mais commande de matériaux de récupération (Grave non traitée recyclée, enrobés à base de recyclats d'enrobés)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	e projet ne necessite pas la realisation de nouveaux reseaux. Le projet ne genere pas de consommation d'eau potable, de production d'eaux usees et assure la gestion des eaux pluviales par infiltration.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Suppression de quelques arbustes de type Cornouiller, Aubepine, Viorne. 2 jeunes arbres seront transplantés. Conservation de la majorite de la haie existante + des arbres existants proteges en phase chantier. Non concerne par reservoirs de biodiversite et corridor ecologique (SRCE et PLUi) / Flore (OBV) : Absence d'espece protegee ou menacee / Faune (FAUNA) :
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sites Natura 2000 trop eloignes (minimum 1km sans lien direct). Le site du projet ne constitue pas un habitat d'interet communautaire et s'inscrit au sein du bourg de Nieul-sur-Mer.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Realisation du projet au niveau d'une piste cyclable existante, en zone urbanisee
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Projet situe hors du zonage reglementaire du PPRL
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera le trafic de vehicules de chantier le temps des travaux, en dehors des soirs et week-end. L'operation generera un trafic un peu plus important car elle permet la connexion entre les quartiers ouest de la commune, le parc d'activites et le nouveau lotissement. L'aménagement de la nouvelle voie vise a connecter les lots d'activites aux parc d'activite existant pour eviter une circulation poids lourds devant les habitations.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux engendreront du bruit le temps du chantier en dehors des soirs et week-ends. Le projet etant situe dans le parc d'activite (zonage Ux PLUi), l'voirie sera utilisee par des poids lourds.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux engendreront des vibrations induites par les engins le temps du chantier et en dehors des soirs et week-ends.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	La piste cyclable presente actuellement un eclaireage. Les mats seront decales pour l'opeation. Eclairage aux normes en vigueur (LEDs) avec coupure la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Presence de candelabres existants.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet ne generera pas beaucoup de circulation supplementaire mais sera le support de trafic et donc de rejets des gazs d'echappement issus de la circulation VL et PL.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Preservation de la majorité de la haie + préservation des arbres existants. Intégration des mobilités douces à l'opération
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

projet immobilier du Domaine du Maillezais : A fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas pour la création de 110 logements et de 243 places sur une parcelle de 24 900 m². Non soumis à étude d'impact (31 mai 2021). A fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau - Accorde le 24/01/2022 La création de cette voie est consécutive à la réalisation du nouveau quartier. Sa création était prévue au stade du PC (PUP)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

cyclable, a été pensé de manière à conserver un maximum la haie et les arbres existants. Le projet s'inscrit dans un contexte urbain, éloigné de tout secteur à enjeu environnemental, sans connexion naturelle. Un plan présentant la présence du projet hors corridors et réservoir de biodiversité est disponible en annexe optionnelle n°1. La gestion des eaux pluviales a été intégrée à la conception de l'opération, de manière à assurer une infiltration des eaux pluviales sans engendrer de désordre hydraulique à l'aval.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'entreprise d'espace vert interviendra en amont des travaux de terrassement afin de restructurer les arbres existants et permettre le passage des futures voiries. Elle mettra en place une ganivelle afin de limiter au strict minimum l'emprise des terrassements et ainsi protéger les végétaux et leur système racinaire. Il est prévu la plantation d'espèces locales, adaptées au site et non présentes sur la liste des espèces exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine (Observatoire de la Biodiversité Végétale). Le démarrage des travaux est prévu pour la fin d'année 2025, pour une fin de travaux avant la période de nidification et de reproduction des espèces animales pouvant potentiellement être présentes sur le site (du mois d'avril à août). Les travaux seront suivis par un maître d'œuvre, accompagné d'un paysagiste qui interviendra aux moments opportuns pour vérifier la bonne réalisation des plantations et mesures mises en place.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est issu d'une réflexion visant à maintenir la circulation poids lourds à l'intérieur du parc d'activités et de conserver les connexions de mobilité douce. La conception s'appuie sur une forte volonté d'intégration paysagère, en conservant au maximum la haie et les arbres existants et en valorisant les espaces existants. L'opération s'accompagne d'une désimperméabilisation de la placette, réduisant ainsi le phénomène de ruissellement et l'aménagement d'espaces plus favorables à la biodiversité. Les eaux pluviales seront infiltrées au fil de l'eau et pourront être épurées naturellement par le sol. Le projet est situé en dehors de toute zone à enjeux environnementaux. Bien que l'opération permette la circulation de véhicules lourds, elle conservera cet aspect de "zone verte" au sein de l'urbanisation existante. Au regard de ce

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DELATTRE

Prénom Nathalie

Qualité du signataire Cheffe du service aménagement communautaire

À La Rochelle

Fait le 31-10-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)